

PLU de Lambres-lez-Douai : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 25 janvier 2024

Le document d'urbanisme en vigueur à Lambres-lez-Douai (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 24 janvier 2024. Il délimite 77 zones, dont 33 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 25 janvier 2024.

- Le PLU de Lambres-lez-Douai s'applique dans sa version du 24 janvier 2024 ; nous publions 48 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 77 zones : 33 urbaines (U), 7 à urbaniser (AU), 11 agricoles (A) et 26 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Lambres-lez-Douai occupe le rang 117 par le nombre de zones délimitées : 30 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 180 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Lambres-lez-Douai depuis 2013, pour 279 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	77 zones
Zones urbaines (U)	33 zones
Zones à urbaniser (AU)	7 zones
Zones agricoles (A)	11 zones
Zones naturelles (N)	26 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	LAMBRES-LEZ-DOUAI
Version du	24 janvier 2024
Partition GPU	DU_59329
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_59329/6958c0a2f6bfc0618ccbd69a7f02ed2d/59329_reglement_20240124.pdf
Règles extraites	48 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Lambres-lez-Douai

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques météorologiques détaillés par la circulaire n° JORF LEX 00005487/080 IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.
L'arrêté sur Légifrance	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i-PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/95-nord/lambres-lez-douai/59329>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site ne peut être tenu responsable, indépendamment, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Lambres-lez-Douai : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Risque industriel, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre
7 reconnaissances
3 juillet 2005

Inondations et/ou Coulées de Boue

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UB1, UBd, UBj, UE, UF, UGd, UH, UL

1AUe, 1AUf, 1AUh

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59329

59552

CA Douaisis Agglo

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

77 zones

77 zones

77 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Courchelettes (1,5 km)

Cuincy (2,7 km)

Férin (3,4 km)

Sin-le-Noble (5,0 km)

Waziers (5,2 km)

Dechy (5,3 km)

Flers-en-Escrebieux (5,3 km)

Gœulzin (5,4 km)

Estrées (6,4 km)

Auby (6,6 km)

Guesnain (6,7 km)

Roost-Warendin (7,2 km)

Cantin (7,2 km)

Hamel (8,1 km)

Arleux (8,7 km)

28 zones

30 zones

27 zones

57 zones

113 zones

81 zones

89 zones

25 zones

36 zones

137 zones

29 zones

98 zones

29 zones

19 zones

64 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/lambres-lez-douai-59329>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Lambres-lez-Douai : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Lécluse (8,9 km)	13 zones
Anhiers (9,0 km)	42 zones
Lallaing (9,1 km)	56 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/lambres-lez-douai-59329>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.